



# La Question jurassienne s'enflamme à nouveau

**MOUTIER** Le Tribunal administratif bernois confirme l'annulation du scrutin du 18 juin. Les autonomistes appellent à la révolte, tandis que les antiséparatistes exigent la démission des autorités prévôtoises.

PAR SYLVIE JEANBOURQUIN



Les autonomistes jurassiens, dont le secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien Pierre-André Comte (à gauche), ne cachent pas leur déception après la décision du Tribunal administratif bernois d'annuler le scrutin de Moutier. KEYSTONE



**D**ans un jugement très attendu, le Tribunal administratif bernois a confirmé hier l'invalidation du vote du 18 juin 2017 qui a vu une courte majorité de citoyens de Moutier choisir de rejoindre le canton du Jura. Les juges ont fait état «de graves violations du droit» lors de ce scrutin qui s'était joué à 137 voix d'écart. Tout comme dans l'arrêt de la préfète du Jura bernois, qui avait annulé le vote en novembre 2018, les autorités autonomistes de Moutier sont stigmatisées.



**Le brigandage politique bernois ne passera pas."**

**PIERRE-ANDRÉ COMTE**  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU  
 MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN

La commune, organisatrice du vote, «ne pouvait prendre position dans le débat avec la même liberté que les autres intervenants», a souligné le Tribunal administratif.

### Démocratie «bafouée»

Le camp autonomiste, à l'origine des cinq recours déposés au Tribunal administratif contre l'annulation du vote en première instance, a vivement réagi suite à ce jugement. «Le canton de Berne est prêt à tout pour conserver son territoire», a déclaré le secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien (MAJ) Pierre-André Comte. «Le brigandage politi-

que bernois ne passera pas», a-t-il lancé.

Tout aussi remonté, le Conseil municipal prévôtois à majorité autonomiste a estimé que «la démocratie, la seule, la vraie, celle qui tient compte de l'avis majoritaire du peuple, a été bafouée.» Le maire Marcel Winistoerfer a réfuté les accusations d'irrégularités dans l'organisation du vote du 18 juin, assurant n'avoir fait que corriger des «allégations» du gouvernement bernois.

Dénonçant une décision politique, les autonomistes pourraient désormais se tourner vers le Tribunal fédéral (TF). Mais pour le moment aucune décision n'a encore été prise. Certains militants pensent en effet qu'il faudrait revoter le plus rapidement possible sachant que la procédure au TF peut se révéler longue.

En attendant, les mouvements autonomistes jurassiens ont décidé d'organiser une manifestation ce soir dans les rues de Moutier, où les participants sont appelés à se rendre vêtus de noir.

### Appel à la démission

Dans le camp des antiséparatistes, les réactions ont été tout aussi virulentes. Moutier-Prévôté a exigé la démission des autorités de Moutier. «Comment peut-on avoir confiance en ces personnes», a dit Morena Pozner, membre du mouvement. Marcel Winistoerfer, réélu en novembre à plus de 60%, a été accusé d'avoir «trahi la confiance du peuple.»

Du côté des autorités cantonales bernoises, le Conseil-exécutif s'est dit «consterné» par les

dysfonctionnements relevés par le Tribunal administratif. Pour le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, «ce scrutin fortement émotionnel aurait dû être exemplaire.»

De l'autre côté de la frontière, le Gouvernement jurassien a aussi réaffirmé la nécessité d'organiser, le cas échéant, un nouveau vote. Les autorités jurassiennes ont dit «regretter» le verdict du Tribunal administratif, ainsi que la période d'incertitude qui se prolonge pour les habitants de Moutier.

L'option d'un nouveau vote a aussi été soutenue par la Confédération. «La position de la Conférence tripartite (Confédération et gouvernements jurassien et bernois) n'a pas changé. Si le vote devait finalement être annulé, un autre serait organisé», selon Jean-Christophe Geiser, de l'Office fédéral de la justice. **ATS**



**COMMENTAIRE**  
**NICOLAS WILLEMIN**  
JOURNALISTE

## De l'huile bernoise sur le feu

**L'**avenir politique de Moutier risque de ne pas se dessiner dans la sérénité. Dans ce contexte, les gouvernements bernois et jurassiens devraient avoir pour mission de calmer le jeu pour assurer la poursuite démocratique du processus visant à définir le destin de Moutier.

Or, la réaction du Conseil exécutif bernois, après la confirmation de l'annulation du résultat du vote du 18 juin 2017, est plutôt de nature à jeter de l'huile sur le feu.

On sait bien que ses positions concernant la question jurassienne sont pilotées par le ministre UDC Pierre-Alain Schwegg, dont on connaît le caractère tranché et l'analyse parfois outrancière. On sait aussi que l'Ours bernois a de la peine à voir s'affranchir le moindre lambeau de sa fourrure.

Mais le ton qu'il emploie pour juger le déroulement de la campagne et du scrutin de Moutier, en se disant «consterné par la gravité des violations constatées», alors même que le Tribunal fédéral devra très probablement encore se prononcer, est très surprenant.

Jusqu'à nouvel avis, c'est le Conseil exécutif bernois qui pilote ce qui se passe dans le canton et qui a la haute main sur son territoire. Y compris à Moutier.

Aujourd'hui, il semble reconnaître qu'il n'avait en fait rien à dire dans la cité prévôtoise. Quel aveu! Et il a l'air de se préparer à un nouveau scrutin en adoptant une position partisane et revancharde. Décidément, l'Ours ne sait pas tirer les leçons du passé.



## TROIS QUESTIONS À...

### PASCAL MAHON

PROFESSEUR DE DROIT CONSTITUTIONNEL À L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL



## «Cette tendance à la ‘recourite’ devient clairement une arme politique»

### L'ultrajuridisme est-il la nouvelle arme pour combattre une décision politique?

Des recours en matière de votation populaire, il y en a toujours eu en Suisse. L'affaire du Laufonnais, en lien avec la création du Jura, est montée trois fois au Tribunal fédéral dans les années 1980-1990. Ce qui est nouveau, plus que la multiplication de ces recours dans des affaires assez émotionnelles, c'est semble-t-il surtout l'augmentation du nombre d'annulations après une votation populaire. Auparavant, en cas de légère irrégularité, le Tribunal fédéral considérait que ça ne suffisait pas pour annuler un vote populaire. Ce n'est plus le

cas: on semble percevoir une sévérité accrue de la justice. Les Neuchâtelois ont à l'esprit l'exemple de Peseux, où les citoyens ont dû revoter sur la fusion avec Neuchâtel, Corcelles et Valangin. Cela pourrait renforcer la tendance à recourir, pour en faire clairement une arme politique.

### Ces annulations de votations populaires ne sont-elles pas un frein à la démocratie?

Il est normal de pouvoir remettre en question une décision, au nom de la protection des droits politiques. Ce qui pose problème par contre, ce sont les délais: en cas de recours, une décision politique

prise en votation populaire sera suspendue durant plusieurs années, et personne ne pourra aller de l'avant.

### Bloquer un processus, n'est-ce pas justement le but des recourants?

Oui, car même quand ils n'ont aucune chance d'aboutir, les recours permettent de gagner, ou de perdre, quelques années. Ce procédé semble se multiplier: il affaiblit la démocratie directe. De plus, le temps écoulé durant la procédure fait qu'on ne pourra plus revoter dans les mêmes conditions. C'est la raison pour laquelle le Tribunal fédéral était, auparavant, peu enclin à annuler une votation populaire. **VGI**